



**l'Ameublement
français**

Publié le 6 Décembre 2016 par Agnes Coldefy sur le site internet www.ameublement.com

Déposé au printemps dernier par le PLAB, Pôle Lorrain d'Ameublement Bois, le dossier de demande de l'IG "Siège de Liffol" a été homologué le 2 décembre 2016 par l'INPI : une première en France pour les produits manufacturés.

Le Siège de Liffol

L'histoire du siège à Liffol-le-Grand tire son origine de sa principale ressource naturelle, le bois, en particulier le hêtre, essence privilégiée depuis le XVII^{ème} siècle dans la fabrication de sièges de style ou contemporain. La région devient dès cette époque le berceau d'une industrie de l'ameublement et plus particulièrement du siège.

L'indication géographique « Siège de Liffol » concerne **les sièges issus de techniques de fabrication traditionnelles ou innovantes** répondant aux critères propres de la zone géographiques du bassin de Liffol-le-Grand.

L'aire géographique de cette indication géographique couvre 165 communes de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges. Le cahier des charges de l'indication géographique « Siège de Liffol » décrit le processus de **23 étapes de production** (et notamment achats, matières premières, origines des bois, procédés de fabrication, sous-traitance et développement durable, formation), mais aussi les modalités de contrôle et de sanction des fabricants.



Les avantages de l'Indication géographique

L'indication géographique est un signe officiel de qualité, délivré par l'INPI, pouvant être utilisé sur des produits qui ont une origine géographique précise et qui possèdent des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine.

- **Pour les consommateurs**, c'est une garantie sur la qualité et l'authenticité d'un produit respectant un savoir-faire traditionnel, qui a contribué à la réputation particulière du produit.
- **Pour les artisans ou entreprises**, c'est un moyen de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire, ainsi qu'un outil efficace contre une concurrence déloyale et d'éventuelles contrefaçons.

- **Pour les collectivités locales**, c'est un moyen de protéger leur patrimoine et de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux.



Pour en savoir plus...

Téléchargez :

- [Le communiqué de presse du PLAB](#)
- [Le communiqué de presse de l'INPI](#)
- [La publication au JO](#)

Lisez l'article de [Vosges Matin](#) : "Vosges : Siège de Liffol devient la 1re Indication géographique protégée de France en produits manufacturés"

Visitez le site Internet : www.plab.org